

Paielement de la facture d'eau

Dans le cadre du règlement des factures d'eau et d'assainissement auprès des services de la mairie, plusieurs options de paiement sont proposées.

Règlement des factures

Pour le paiement de vos factures d'eau, plusieurs options

- > le règlement par **prélèvement** en remplissant le document à retourner au service (voir "Télécharger") ou en remplissant le formulaire en ligne ci-après.
- > le règlement directement **en ligne auprès du Trésor public**, en se rendant sur [le site internet sécurisé du gouvernement par TIPI](#).
- > le règlement en **espèces** ou en **chèque** auprès du **Centre des finances publiques d'Uzès**, à l'ordre du Service gestion comptable Uzès (SGC Uzès) : 1, rue du 19 mars 1962 – 30700 Uzès.
 - Horaires d'accueil : lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.
- > le règlement en **espèces** et **carte bleue** auprès des **buralistes d'Uzès** :
 - le "Longchamp", 10 place Albert 1er,
 - le "Losange", 21, boulevard Gambetta,
 - et le "Chrislaur", 31 boulevard Gambetta.

Votre demande

CIVILITÉ

Madame

NOM *(obligatoire)*

PRÉNOM *(obligatoire)*

ADRESSE *(obligatoire)*

CODE POSTAL *(obligatoire)*

VILLE *(obligatoire)*

COURRIEL *(obligatoire)*

RIB *(obligatoire)*

Cette information ne sera pas stockée sur le site web de la ville mais directement envoyée au service concerné par courriel.

Fichiers autorisés (pdf, jpg, png)

Poids max : 3Mo

Nombre de fichiers maximum: 1

Choose File No file selected

CONTACT



DÉMARCHES

Service Eau et Assainissement

Mairie Uzès
1, place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034748

✉ servicedeseaux@uzes.fr

📄 VOIR LA FICHE



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)